



# STRUCTURER LE TERRITOIRE EN NOYAUX DE PROXIMITÉ

## ENJEUX

Dans une vision de ville à échelle humaine, répondant aux besoins de ses habitants et usagers, et garantissant la qualité de vie, Share The City entend contribuer à :

**Identifier les noyaux existants et à créer, en se basant notamment sur les NIL (en les réévaluant) et sur la notion de quartiers**

- En déduire un maillage polycentrique de la proximité, aisément accessible en transport en commun ou par les modes actifs
- Y garantir la présence et l'accessibilité des équipements et infrastructures logistiques (hub de mobilité, micro recypark etc.), et y soutenir l'activité commerciale

**Assurer la présence d'une mixité de fonctions favorisant un équilibre entre l'habitat et l'animation, la vie de quartier**

**Améliorer le réseau et l'inclusivité des espaces publics et espaces verts (OS9)**

**Envisager un accroissement de la densité bâtie en lien avec les caractéristiques du noyau (OS4), et faciliter la mutualisation des espaces**

**Favoriser les traversées de grands îlots pour faciliter les déplacements**

## LIEN AVEC LE PRAS

Selon des modalités à définir, la modification du PRAS visera à :

- Définir les noyaux, tant dans le glossaire que sur carte, adapter et ajouter les définitions des fonctions et des espaces qui contribuent à leur fonctionnement, par exemple la notion d'équipements, d'espaces verts
- Adapter les prescriptions applicables aux noyaux de proximité existants et à créer, pour y favoriser la mixité fonctionnelle, une densification raisonnée ainsi que leur accessibilité
- Répartir spatialement les équipements, services essentiels de proximité et espaces publics et espaces verts

INTERRELATIONS ENTRE LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES



Ce que le PRAS prescrit en lien avec l'OS	Adaptations à étudier pour atteindre l'OS
<p>PG 0.2 (10 % EV pour projets &gt; 5000 m<sup>2</sup>)                      PG 0.5 (mpp pour lotissements &gt; 3000 m<sup>2</sup>)                      PG 0.6 (intérieur d'îlot)                      PG 0.7 (équipements autorisés partout)                      PG 0.8 (réaffectation patrimoine protégé)                      PG 0.12 (protection du logement)</p> <p>PP de toutes les zones autorisant de la mixité avec le logement (ZHPR, ZH, ZM, ZFM, ZA, ZE, ZEMU, ZIR)</p> <p>Liseré de noyau commercial et point de variation de mixité</p> <p>PP voiries et transport en commun                      PP Zones d'espaces verts</p> <p>Glossaire : accessoire, activités (différents types), bureau, commerce, continuité du logement, entreposage, équipement, établissement hôtelier, grand commerce spécialisé, intérieur d'îlot, logement, maillage vert, nature des activités, nœuds de communication, plantation, réseaux (divers), voirie, zone</p> <p>Carte 3 (affectations – zones, LNC, PVM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des noyaux de proximité (Carte/ surimpression et/ou glossaire)</li> <li>• Garantir un minimum d'équipements (de proximité) dans les noyaux de proximité et réguler leur répartition, par exemple en fixant des seuils par maille (PG, carte type CaSBA - à condition d'en assurer une opérationnalisation praticable, surimpression)</li> <li>• Imposer un minimum d'équipements par projet d'une certaine taille ou d'un certain nombre d'unités de logement (dans certaines zones) (PP)</li> <li>• Revoir, redéfinir et spécifier les zones d'équipements en fonction de la situation existante en restreignant éventuellement les autres affectations autorisées (Carte et PP)</li> <li>• Evaluer l'utilité et/ou revoir la localisation des liserés de noyau commercial, avec attention portée à l'activation des rez-de-chaussée (Carte et PP 22 Liseré noyau commercial)</li> <li>• Evaluer l'utilité et la possibilité d'étendre le point de variation de mixité pour introduire plus de mixité (Carte + PP 23 Point de variation de mixité)</li> <li>• Revoir la définition d'équipements en les qualifiant et en précisant la notion d'intérêt général, collectif ou public, ainsi que leur échelle (proximité ou extra-locale) ; éventuellement définir différents types d'équipements (de proximité, infrastructurels, de production d'énergie, voir OS5...) (Glossaire)</li> <li>• Etudier la mise en œuvre d'un test d'équipements - A lier avec agrément, reconnaissance, secteur non marchand, portance (public - privé) ou autres critères (PG)</li> <li>• Rééquilibrer la mixité en revoyant la protection du logement, tout en garantissant le logement abordable – voir OS 6 (PG)</li> <li>• Améliorer le taux, l'accessibilité et la qualité des espaces publics et verts (voir OS 9)</li> <li>• ...</li> </ul>